

# CHAPITRE XXVIII—SOURCES OFFICIELLES DE LA STATISTIQUE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
<b>Partie I.—Sources de renseignements officiels</b> .....	1235	<b>Partie II.—Articles spéciaux parus dans les éditions antérieures de l'Annuaire du Canada</b> .....	1271
<b>SECTION 1. SERVICES D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL</b> .....	1235	<b>Partie III.—Liste des nominations officielles</b> .....	1277
<b>SECTION 2. RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS (FÉDÉRALES ET PROVINCIALES)</b> .....	1239	<b>Partie IV.—Législation fédérale, 1951 et 1952</b> .....	1283
		<b>Partie V.—Chronologie 1867-1952</b> ...	1294

## PARTIE I.—SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

### Section 1.—Services d'information du gouvernement fédéral\*

La principale source de renseignements statistiques sur tous les aspects de l'économie canadienne est le Bureau fédéral de la statistique, qui organise les recensements décennaux et quinquennaux et centralise des renseignements statistiques de toutes sortes, fédéraux et provinciaux. Quant aux renseignements qui ne sont pas principalement de caractère statistique, il faut s'adresser aux ministères intéressés au sujet particulier, selon les indications du Répertoire, pp. 1241-1271. En raison de la nature de leur travail et de l'intérêt qu'il revêt pour de grands secteurs de la population, certains organismes de l'État et certaines organisations nationales sont essentiellement des services de renseignements ou de publicité. Au nombre de ceux-ci figurent: la Division de l'information du ministère des Affaires extérieures, qui répond aux questions des Canadiens concernant les affaires extérieures et aux demandes de renseignements de toutes sortes, venant de l'étranger, sur le Canada et les affaires canadiennes; la Division de la publicité du ministère du Commerce; la Division des services d'information du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; la Société Radio-Canada; et l'Office national du film. Bien qu'ils ne soient pas classés dans cette catégorie, les ministères de l'Agriculture, des Ressources et du Développement économique et des Mines et des Relevés techniques sont plus intéressés à la diffusion de renseignements que la plupart des autres ministères. Plusieurs autres ministères possèdent un Service de publicité ou une division de relations extérieures.

Tous les ministères, sauf quelques exceptions, publient leur propre liste de rapports et de publications. Ils doivent, d'après la loi, publier des rapports annuels, qui sont présentés à la Chambre des communes par le ministre concerné. Aux fins de la présente section, toutefois, les descriptions ci-après se limitent aux six services d'information mentionnés au paragraphe précédent.

\* Révisé aux divisions mentionnées dans la présente section.